

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULOUSE - 3102 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 03/09/2025 - 32108 - 2021 B 03279 - 900 232 737 - 3A VTC


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
2 - Actif circulant			
Créances autres (3)	318		318
Disponibilités	758		758
TOTAL II	1 076		1 076
TOTAL GENERAL (I + II)	1 076		1 076

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	100
Report à nouveau	38
Résultat de l'exercice	-22
TOTAL I	116
3 - Dettes (4)	
Comptes courants d'associés	960
TOTAL III	960
TOTAL GENERAL (I + II + III)	1 076

31/12/2024

Compte de résultat simplifié de l'exercice



A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION			Exercice N
Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	9 939
Autres produits			87
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			10 026
CHARGES D'EXPLOITATION			
Autres charges externes			10 047
Autres charges			1
Total des charges d'exploitation (II)			10 048
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-22
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			-22

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
		22
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
		22
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
		22

3A VTC

S.A.S. au capital de 100,00 Euros
Siège social : 3 rue des Grives les Clos des Pyrénées

31410 Lavernose - Lacasse
R.C.S : 900 232 737

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10/06/2025 **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2024**

Décision n°2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2024** faisant ressortir **un déficit de 22 Euros**.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

- Au report à nouveau 22€

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Pour copie certifiée conforme
Le Président



3A VTC
Société par Actions Simplifiée
au capital de 100,00 Euros
Siège social : 3 rue des grives les clos des Pyrénées
31410 Lavernose - Lacasse
R.C.S : 900 232 737

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2025

Le 30/06/2025,
à 11h,

Monsieur Sada ANNE, Président, a établi ainsi que suit le présent procès-verbal.

En sa qualité de Président, il a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Puis l'associé unique examine les différents points suivants :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024
- affectation du résultat
- conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce.

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

Décision n°1

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'il les a établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Décision n°2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 faisant ressortir **un déficit de 22 Euros**.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

- Au report à nouveau : 22€

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Décision n°3

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Le Président

Sada Anne

